

Demande de permis diplômés du Canada – moins de 3 ans

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Madame Monsieur

Nom

Prénom

Adresse (N°, rue) Appartement

Ville

Province Code postal

Téléphone domicile Autre

Courrier électronique

Langue maternelle

Langues maîtrisées Français Anglais

Date de naissance (A/M/J)

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ERGOTHÉRAPIE

Le diplôme donnant accès au permis que vous détenez est une maîtrise en ergothérapie de :

Université

Ville

Province

Année d'obtention du diplôme

CONNAISSANCE D'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vous devez joindre la preuve de connaissance d'usage de la langue française s'appliquant à votre situation.

Une personne est réputée avoir cette connaissance si :

- elle a suivi à temps plein au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire dispensé en français. Joindre une copie du diplôme.
- elle a réussi les examens de français langue maternelle de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire. Joindre une copie du diplôme ou de vos relevés de notes.
- à compter de l'année scolaire 1985-86, elle obtient au Québec un certificat d'études secondaires. Joindre une copie du diplôme ou du certificat émis par le ministère.
- elle obtient une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française. Formulaire d'inscription à l'examen de l'Office québécois de la langue française sur demande à l'Ordre.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

- Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un autre ordre professionnel ou organisme de réglementation au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde ?

Non

Oui

Si oui, vous devez faire remplir le formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » par chacun des organismes de réglementation visés.

Nom de l'ordre professionnel ou de l'organisme de réglementation

Numéro de permis d'exercice

Année de l'obtention du permis

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision disciplinaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue au Québec ou ailleurs, correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui » vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision disciplinaire.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE CONDAMNATION CRIMINELLE

- Le Code des professions exige de tout professionnel qu'il fasse part à l'ordre professionnel auquel il appartient de toute **décision judiciaire** dont il a fait l'objet. Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle? Si vous avez obtenu le pardon au sens de la Loi sur le casier judiciaire (L.R.Q. 1985, C-47), répondez non.

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une condamnation criminelle.

OBLIGATION DE DÉCLARATION D'UNE DÉCISION PÉNALE

- Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision pénale correspondant à l'un des énoncés apparaissant sur le formulaire de déclaration d'une décision pénale ?

Non

Oui

Si vous avez répondu « oui », vous devez remplir le formulaire de déclaration d'une décision pénale.

DOCUMENTS À JOINDRE

Vous devez joindre toutes les pièces justificatives demandées, bien identifiées. Lorsque demandées, seules les **copies certifiées conformes** ou les attestations officielles délivrées par l'établissement concerné seront acceptées.

Documents requis	Joint	À venir	Sans objet	Administration
■ Copie certifié conforme du diplôme d'études universitaires en ergothérapie ou une attestation de réussite du programme d'études signée par la personne responsable à la direction du programme universitaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Preuve de connaissance d'usage de la langue française	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Formulaire « Autorisation de transmission d'information (historique auprès de l'organisme de réglementation) » à faire remplir par les ordres professionnels ou autres organismes de réglementation (s'il y a lieu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
■ Frais d'étude de dossier (incluent le coût du permis) : 100 \$ (5 \$ TPS + 9,98 \$ TVQ) total 114,98 \$ (canadien) non remboursable (chèque, mandat bancaire ou mandat postal payable au nom de : Ordre des ergothérapeutes du Québec)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je certifie que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Signature Date

Pour les fins du présent formulaire, le fait pour le demandeur d'inscrire son nom ci-dessus équivaut à sa signature.

Les renseignements personnels recueillis par le présent formulaire sont nécessaires à l'exercice des attributions de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec (Ordre). Ils sont recueillis à des fins de traitement de votre demande de délivrance de permis, de contrôle de l'exercice de la profession, de protection du public et de statistiques. Ils seront accessibles au personnel autorisé de l'Ordre ainsi qu'à toute autre personne autorisée à les recevoir en vertu de la loi. Toute personne qui soumet une demande de délivrance de permis visé par le présent formulaire a l'obligation de compléter intégralement ce dernier et y joindre les documents requis, à défaut de quoi sa demande pourrait être refusée. Toute personne peut avoir accès à son dossier et y faire rectifier des renseignements. Pour ce faire, prière de faire parvenir une demande écrite en ce sens à la personne responsable de l'accès aux documents de l'OEQ à fortierc@oeg.org